



Informations entrée en France

Par **djcharlii**, le **10/11/2011 à 22:30**

Bonjour,rnrnJ'ai une amie algérienne qui vit en France depuis qu'elle est petite, mais une partie de sa famille est restée là-bas, dont un de ses frères qui, malheureusement, vient de mourir, et laisse derrière lui une fille de 20 ans.rnrnDepuis ce décès, le reste de la famille veut marier la fille avec un homme de 70 ans, qui à déjà plein de femmes et qui leur fait des choses dégueulasse, bref...rnrnCette jeune a, heureusement, fait des études et donc elle parle français, elle souhaiterait donc que sa tante l'accueille en France.rnrnApparemment, elle pourrait se rendre en Tunisie, c'est la seule chose que je sais, et comme elle cache à sa famille qu'elle veut partir, c'est difficile de lui parler au téléphone ou de faire quoi que ce soit comme démarche.rnrnJe voudrais donc savoir, est ce que malgré le fait qu'elle soit algérienne, elle peut tout de même faire les démarches de visa, auprès d'un consulat à Tunis ou l'ambassade de Tunisie est elle réservée au Tunisiens ?rnrnEnfin, comme je n'y connais rien en la matière, je ne sais même pas si c'est le rôle d'une ambassade, si des gens connaissant les démarches à faire plus précisément pour l'aider à venir en France légalement, ce serait gentil.rnLa principale difficulté est de pouvoir quitter sa famille rapidement, car il veulent la marier en mai 2012 je crois.rnrnAutre chose aussi, concernant le droit d'asile, étant donné que cette jeune subit des violences et est "persécutée" par sa famille, je voudrais savoir comment l'obtenir si c'est possible, ou avoir des infos...rnrnDésolé pour le roman, et merci à ceux qui auront tout lu, je trouvais important de détailler un peu.rnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **11/11/2011 à 17:11**

[citation]Je voudrais donc savoir, est ce que malgré le fait qu'elle soit algérienne, elle peut tout de même faire les démarches de visa, auprès d'un consulat à Tunis ou l'ambassade de Tunisie est elle réservée au Tunisiens ? [/citation] si elle vit légalement en Tunisie, le consulat

de France dont elle dépend est celui de Tunisie
Est-ce qu'elle a encore de la famille en Algérie ou en Tunisie ?
Qu'elle aille voir la presse pour raconter son histoire.

Par **djcharlii**, le **14/11/2011** à **21:01**

Pour l'instant elle vit encore en Algérie, mais elle voudrait partir vivre en Tunisie en attendant, donc après je sais pas si du coup, elle va dépendre du consulat de Tunisie ou si ce sera toujours celui d'Algérie...

Par **mimi493**, le **14/11/2011** à **21:11**

Elle doit s'adresser au Consulat de France du ressort de son domicile